

EN CLAIR

S.M.

13 JUIL

ROME, le 12 juillet 1957 à 19 h.00

reçu " " 22 h.49

N° 657

T

NR 657 LA COMMISSION SPECIALE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES CHARGÉE D'EXAMINER LES TRAITÉS DU MARCHÉ COMMUN ET DE L'EURATOM A TERMINÉ HIER SES TRAVAUX LES TRAITÉS ONT ÉTÉ APPROUVÉS A UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ, LES COMMUNISTES AYANT SEULS VOTÉ CONTRE, LES SOCIALISTES NENNIENS ONT VOTÉ EN FAVEUR DE L'EURATOM, EXPRIMANT DES RÉSERVES SUR LE TRAITÉ DE MARCHÉ COMMUN.

AU COURS DU DÉBAT MR PELLA A DÉFINI LES BUTS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE COMME TENDANT EN PARTICULIER, A ÉVITER LE RETOUR À L'AUTARCIE, À COMBATTRE LE PROTECTIONNISME ET À DÉFENDRE L'ÉCONOMIE DE L'EMPRISE DES MONOPOLES LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A ACCEPTÉ UNE RÉDUCTION DE LA DURÉE DE LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT, QUI NE SÉRAIENT PLUS VALABLES QUE JUSQU'À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA SECONDE ÉTAPE DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE, IL A DÉCLARÉ QUE LE PARLEMENT AURAIT LA FACULTÉ D'OUVRIR CHAQUE ANNÉE UN DÉBAT SUR LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ ET SUR L'USAGE FAIT PAR LE GOUVERNEMENT DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS. POUR RÉPONDRE À CERTAINES INQUIÉTUDES CONCERNANT LE MEZZOGIORNO, MR PELLA A ENSUITE SOULIGNÉ LES NORMES PARTICULIÈRES ADOPTÉES EN FAVEUR DES ZONES SOUS DÉVELOPPÉES.

MR LOMBARDI, REPRÉSENTANT DU PSI, A INDICÉ QUE SON PARTI APPROUVAIT L'EURATOM MAIS CONSIDÉRerait LE TRAITÉ INSTITUANT LE MARCHÉ COMMUN COMME AYANT UN OBJET TROP LIMITÉ ET COMME CONTRADICTOIRE SUR CERTAINS POINTS. TOUTÉFOIS LE PSI NE PRENDRA PAS UNE POSITION ENTIÈREMENT NÉGATIVE À L'ÉGARD DE CE TRAITÉ ESTIMANT QUE LES FORCES QU'IL SUSCITERA SÉRONT IRRÉSISTIBLES ET TRANSFORMERONT UNE SIMPLE UNION DOUANIÈRE EN UNE VÉRITABLE UNION ÉCONOMIQUE. /.

FOUQUES DUPARC